

FAQ *Les financements - Appel ERC-2021-AdG* (Chercheurs confirmés)

Le financement

Cumul:

Coûts éligibles :

Versement :

Reporting financier :

question 55

questions 56 à 63

questions 64 à 65

questions 66 à 70



European Research Council

Established by the European Commission

Financement Cumul de financements	55	Peut-on cumuler la subvention ERC avec d'autres financements ?	Les financements peuvent être cumulés à condition qu'on ne finance pas deux fois les mêmes parties du projet et que le temps déclaré sur les différents projets est cohérent. Les subventions acquises ou demandées doivent être mentionnées dans la fiche d'identité de financement.
Financement Coûts éligibles	56	Quels sont les coûts éligibles ?	Les coûts éligibles directs sont les coûts de personnel, d'équipement, les consommables, les frais de mission, les coûts de publication, etc... (Voir pages 21 et 22 du <u>guide du candidat</u> ³²). Les coûts indirects « <i>indirect eligible costs</i> » (bâtiment, secrétariat, gestion...) sont fixés forfaitairement à 25% des coûts directs éligibles.
Financement Coûts éligibles	57	Le salaire du porteur de projet peut-il être financé par la subvention ERC ?	Les salaires directement liés au projet constituent des coûts directs éligibles. Le salaire du porteur de projet, permanent ou contractuel, peut donc être financé par la subvention ERC au <i>pro rata</i> du temps passé sur le projet (cf. implication du porteur dans le tableau budgétaire).

³²

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-adg_en.pdf

Financement Coûts éligibles	58	Le salaire du personnel permanent est-il éligible ?	Le salaire du personnel permanent constitue un coût direct éligible au même titre que les salaires du personnel contractuel.
Financement Coûts éligibles	59	Les salaires des membres de l'équipe peuvent-ils être financés par la subvention ERC ?	Oui, comme pour le porteur de projet, les salaires des membres de l'équipe, permanents ou contractuels, sont des coûts directs éligibles et peuvent donc être financés par la subvention ERC au <i>pro rata</i> du temps passé sur le projet.
Financement Coûts éligibles	60	Peut-on payer des compléments de salaire en utilisant la subvention ERC ?	Il est possible de payer des compléments de salaire en utilisant la subvention ERC. Cela doit être fait selon les règles et les pratiques habituelles de l'institution qui accueille le PI, conformément aux règles de la convention de subvention (cf. modèle de convention de subvention) ³³ .
Financement Coûts éligibles	61	Le « <i>rachat</i> » des heures d'enseignement constitue-t-il une dépense éligible ?	Non, seules les dépenses directement liées à la recherche sont éligibles. Les aménagements liés à l'enseignement sont à discuter avec l'institution d'accueil qui peut éventuellement accorder des décharges.
Financement Coûts éligibles	62	Les coûts de sous-traitance peuvent-ils être pris en charge par la subvention ERC ?	Les coûts de sous-traitance sont des coûts éligibles , mais ils ne sont pas pris en compte pour le calcul du forfait pour les coûts indirects.
Financement Coûts éligibles	63	La TVA est-elle un coût éligible ?	La TVA, lorsqu'elle est récupérable, n'est pas un coût éligible dans le Programme cadre Horizon Europe.
Financement Versement	64	A qui est versée la subvention ?	La subvention est versée à l'institution d'accueil.

³³ https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/agr-contr/general-mga_horizon-euratom_en.pdf

Financement Versement	65	Qui fixe le montant des subventions accordées aux projets retenus ?	Ce sont les membres des panels d'évaluation qui se prononcent sur le montant des subventions accordées , à partir des informations budgétaires communiquées par les porteurs de projet dans leur proposition.
Financement Justifications	66	Y aura-t-il des feuilles de temps ?	Les feuilles de temps sont considérées comme le moyen le plus fiable pour la justification des coûts de personnel. Sous Horizon Europe, une déclaration mensuelle pourrait être faite par écrit et signée par la personne travaillant sur l'action spécifique du projet et son superviseur. Il faut, dans tous les cas, se conformer aux pratiques de l'institution d'accueil.
Financement Justifications	67	Est-ce que c'est la valeur totale de l'équipement qui est éligible ou l'amortissement de l'équipement sur la période du projet ?	Seul le coût de l'amortissement est éligible ! Le financement d'un équipement correspond à son utilisation dans le cadre du projet de recherche. Le calcul de la partie amortissable doit être fait en conformité avec les règles nationales et celles de l'institution d'accueil. Par conséquent, si votre projet implique l'achat d'un gros équipement, achetez celui-ci le plus rapidement possible.
Financement Justifications	68	Peut-on inclure l'achat d'un gros matériel dans le budget ?	L'achat de gros équipements est éligible si celui-ci est justifié (<i>partie A du dossier – Ressources</i>).

<p>Financement Justifications</p>	<p>69</p>	<p>Dans quelle catégorie doit-on inclure le matériel de bureau ?</p>	<p>De manière générale, le matériel de bureau (logiciels, ordinateurs, imprimantes, etc...) est à inclure dans les coûts indirects.</p> <p>Ce matériel peut cependant être considéré comme faisant partie des coûts directs à condition que :</p> <p>1) Ce matériel soit nécessaire à la réalisation du projet scientifique (il faudra alors justifier son utilisation pour des besoins spécifiques liés à la recherche dans la partie A – Ressources du dossier) ;</p> <p>2) Les pratiques comptables habituelles de l'institution d'accueil le prévoient.</p>
<p>Financement Justifications</p>	<p>70</p>	<p>Quelle est la fréquence des rapports scientifiques et financiers ?</p>	<p>- Le porteur de projet devra normalement soumettre deux rapports scientifiques, le premier à mi-chemin et le second à la fin du projet.</p> <p>- Les rapports financiers devront être soumis tous les 18 mois, de manière générale. Cette périodicité est définie au moment de la négociation de la convention de subvention avec l'Agence Exécutive de l'ERC.</p>